



Séance du conseil municipal du lundi 11 janvier 2016 à 19h30

N°21/12-2015

Nombre de membres au conseil municipal : 15**Membres présents : 15****Membres ayant donné procuration :****Membres excusés : ./.**

Ordre du jour :

1. Adoption du compte - rendu de la séance du 7 décembre 2015
 2. Agence Technique d'Ingénierie Publique (ATIP) :
approbation des conventions relatives aux missions retenues
 - ↔ Instruction des documents d'urbanisme
 - ↔ Election
 - ↔ Edition des paies
 3. Création d'une commission d'actions sociales
 4. Nouveau site internet
 5. Autorisation de déversement au réseau public d'assainissement de la société Lingenheld Environnement
 6. Préparation du budget 2016 : échanges autour des projets
 7. Divers :
 - ↔ Cimetière
 - ↔ Information sur le recours du SCOTERS contre l'arrêté ministériel visant à protéger le grand hamster
 - ↔ agenda
-

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2451-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2015

Aucune remarque, ni observation n'ayant été formulées, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2 – ATIP – approbation des conventions relatives aux missions retenues

Délibération N°01/2016 – Unanimité

- ↔ Instruction des documents d'urbanisme
- ↔ Election
- ↔ Edition des paies

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de Dingsheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération N°19/2015 du 18 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit

Votants : 15 POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

- ↪ **Approuve** la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme jointe en annexe de la présente délibération.
- ↪ **Prend acte** du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ par habitant et par an.
- ↪ **Approuve** la convention correspondant à la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP jointe en annexe de la présente délibération et déterminant les conditions de la prise en charge de la mission jointe en annexe de la présente délibération.
- ↪ **Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission à savoir

| Modalités d'établissement de la paie | Contribution complémentaire par agent ou élu/an en € |
|---|--|
| saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise | 75 € |
| saisie par le membre (via le portail e-services) / édition NON comprise | 70 € |

- ↪ **Prend acte** que, dans un but de solidarité, les membres dont l'établissement des bulletins de paie est inférieur ou égal à 5 bulletins par mois sont exemptés de contribution complémentaire.
- ↪ **Approuve** la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales jointe en annexe de la présente délibération.
- ↪ **Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission à savoir :

| Tenue de la liste électorale | Contribution complémentaire par électeur en € |
|---|---|
| saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise | 0,38 € |
| saisie par le membre (via le portail e-services) / édition NON comprise | 0,34 € |

3 – Création d'une commission d'actions sociales

Délibération N°02/2016 – Unanimité

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que suite à sa décision de dissoudre le centre communal d'action sociale par délibération N°38/2015 au 1^{er} janvier 2016, il propose de créer une commission « sociales ».

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit

Votants : 15 POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Décide

- ↪ de créer une commission «affaires sociales »
- ↪ de nommer membres titulaires :
 - Gaston BURGER – maire
 - Andrée BRIFFOTEAU – adjointe au maire
 - Véronique SCHALLER – adjointe au maire
 - Fabienne BREYEL – conseillère municipale
 - Gisèle BERBACH – conseillère municipale
 - Virginie MERKLE - conseillère municipale
- ↪ d'ouvrir cette commission pourra être ouverte à des membres extérieurs, qui par leur compétence professionnelle, leur connaissance de la commune ou leur engagement associatif pourront apporter leur contribution en fonction des dossiers à traiter.

4 – Nouveau site internet

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de résilier le contrat de prestation de service avec l'entreprise e-novea en charge du site actuel de la commune. Les membres de la commission communication et la secrétaire de mairie souhaitent assurer directement la création, puis la mise à jour du nouveau site internet de la commune. Ainsi, un nouveau contrat a été signé avec le prestataire Réseaux des Communes, qui propose une configuration et une facilité de mise à jour des données. De nouvelles fonctionnalités permettront entre autre, la création « d'une newsletter » ou la mise à disposition des associations d'un espace pour créer leur site internet.

Monsieur Christian Biller dévoile au conseil la première mouture du futur site, qui sera effectif à partir du 1^{er} avril 2016. D'ici là, la commission ad hoc composée de Christian Biller, Véronique Schaller, Virginie Merklé, Gisèle Berbach et Virginie Adloff sera chargée de créer les différents visuels, onglets et saisir les informations à mettre en ligne. Une réunion est prévue lundi 18 janvier à 19h30.

5 – Autorisation de déversement dans le réseau public d'assainissement de la société Lingenheld Environnement

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société Lingenheld Environnement a obtenu l'autorisation de la part du SDEA de déverser dans le réseau public d'assainissement ses eaux non domestiques issues de ses activités. Une convention a été signée entre cette société et le SDEA.

6 – Préparation du budget 2016 : échanges autour des projets

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur les projets à réaliser en 2016. Après discussion et débats, trois projets sont d'ores et déjà identifiés :

- l'achat d'un abris voyageur équipé d'un banc qui sera installé rue de Mittelhausbergen. Coût estimé à environ 3 600€ TTC + frais de pose
- l'achat de poubelles avec distributeur de sachets pour les déjections canines. Les estimations sont en cours.
- la réfection de la salle la Grange, dans une version allégée du projet (sans l'extension à l'avant). L'estimation du coût devra être revue.

Une réunion de la commission finances est prévue le 3 février 2016 à 19h30

7 – Divers



Cimetière

Délibération N°03/2016 – Unanimité

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la titulaire de la concession de la tombe n°049 située dans le secteur B. a été contacté à plusieurs reprises depuis la date de l'échéance du contrat de concession, afin de bien s'assurer qu'elle ne souhaitait pas la renouveler. Dans ces conditions, la tombe n°049 secteur B, est considérée comme échue. Cette décision a été notifiée à la titulaire. Par ailleurs, afin de pouvoir la réattribuer à une autre famille, la commune doit faire procéder aux démarches et formalités y afférentes.

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit,

Votants : 15 POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Décide

- ☞ de reprendre la concession de la tombe n°049 secteur B en vue de la réattribuer
- ☞ de faire le nécessaire auprès d'une société habilitée dans ce type de travaux
- ☞ d'autoriser le maire à signer les devis relatifs à ces travaux
- ☞ d'autoriser le maire à réattribuer ultérieurement cette tombe par la signature d'un nouvel arrêté de concession



Information sur le recours du SCOTERS contre l'arrêté ministériel visant à protéger le grand hamster :

Monsieur le maire informe le conseil municipal des suites du recours porté en 2013 par le SCOTERS et un groupe de communes incluant Dingsheim contre l'arrêté du 31 octobre 2012 relatif à la protection des surfaces favorables à l'habitat du grand hamster. Cet arrêté vise à créer une zone de non-constructibilité d'un rayon de 600m à partir d'un terrier. Monsieur le maire rappelle que la commune et les agriculteurs sont favorables à la protection de l'habitat du grand hamster. Ils ont établi depuis plusieurs années avec l'aide de la chambre d'agriculture et de la

DREAL, un périmètre de protection strict pour le grand hamster. Au-delà de la définition de ce périmètre, la commune ne souhaite pas se voir imposer de contrainte supplémentaire sur son ban communal.

✚ Agenda

- ⇒ 25/01/2016 – 19h30 – commission communication – site internet
- ⇒ 25/01/2016 – 19h30 – commission urbanisme
- ⇒ 03/02/2016 – 19h30 – commission finances
- ⇒ 19/03/2016 – 9h – Osterputz

Séance close à 21h

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

| | | | | |
|------------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Gaston BURGER | Joseph ARENAS | Gisèle BERBACH | Christian BILLER | Fabienne BREYEL |
| Andrée BRIFFOTEAU | Audrey BURGER-VOGT | Sébastien EYDER | Véronique FORGET | Dominique FRITSCH |
| Marcel FRITSCH | Benoît HAETTINGER | Philippe KRETZ | Virginie MERKLE | Véronique SCHALLER |